



MAÇON

FICHE PRÉVENTION



RISQUE CHIMIQUE :

Le ciment n'est pas sans danger.

La forte alcalinité des ciments lors de l'humidification, combinée à l'abrasivité du sable et à la manipulation des parpaings peuvent être à l'origine de **dermites d'irritation ou d'usure**.

Les substances allergènes contenues dans le ciment (chrome, nickel, cobalt) entraînent une sensibilisation progressive et des risques de **dermites allergiques**.

Les poussières de béton (ciment + silice) peuvent occasionner des **irritations oculaires et respiratoires**. La silice peut s'accumuler dans les poumons.

Les autres produits utilisés...

...tels que les joints d'étanchéité (accélérateurs), les mastics et enduits de façade, les résines époxydiques, les huiles de décoffrage... **peuvent être allergisants ou irritants**.



Protéger votre peau.

- Porter des gants adaptés aux travaux.
- Se laver les mains régulièrement.
- Utiliser des crèmes de protection.



Protéger vos yeux et vos voies respiratoires

- Porter des lunettes de protection.
- Privilégier un travail à l'humide ou avec une aspiration lors de l'émission de poussières. À défaut, porter un masque de type FFP2, FFP3.
- Utiliser une protection respiratoire A2P2 ou A2P3 lors de la pulvérisation de l'huile de décoffrage. Favoriser l'application en badigeon.



ATTENTION aux risques spécifiques liés à l'AMIANTE qui doivent être repérés lors des travaux de démolition et qui nécessitent des mesures de protection particulières (réglementées) et une aptitude médicale.



Votre Médecin du Travail est à votre disposition pour toute information complémentaire.



CHUTES DE HAUTEUR :

Une part importante des accidents graves.



Vigilance et bonnes pratiques

- Veiller au bon état des échafaudages (lisses, sous-lisses, plinthes sur toute la structure, plateaux occupant toute la largeur et solidaires de la structure).
- Proscrire les bastaings qui ne sont pas adaptés.
- Protéger les ouvertures et les trémies.
- Vérifier que les échelles sont fixées et dépassent d'un mètre le niveau supérieur.
- En cas d'impossibilité de mise en place de protections collectives, porter un harnais antichute, muni d'un dispositif absorbeur d'énergie, fixé sur un point d'ancrage (défini par le chef d'entreprise et dont la résistance est contrôlée).



L'utilisation du harnais doit être obligatoirement précédée d'une formation.

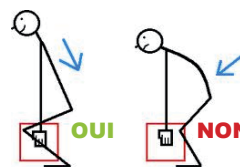


GESTES ET POSTURES :

Les gestes répétitifs, les postures de travail contraignantes et le port de charges lourdes...

...entraînent des troubles musculo-squelettiques à l'origine de nombreux accidents du travail et de maladies professionnelles.

Protéger votre dos



- Pour soulever, se rapprocher le plus possible de la charge, dos plat, genoux fléchis sans s'accroupir.
- Répartir l'effort sur les deux bras.



Utiliser les aides à la manutention disponibles. Solliciter l'aide d'un compagnon.

Protéger vos poignets et vos épaules

- Adapter votre hauteur de travail à la tâche à réaliser, de façon à limiter la surélévation de vos bras.
- Utiliser des outils munis de dispositifs antivibratoires.
- Éviter l'utilisation prolongée du marteau-piqueur.

Protéger vos genoux

- Porter, de préférence, des genouillères intégrées au pantalon de travail (en prévention du risque hygroma).
- Éviter le port de charge en position accroupie (risque de lésion des ménisques).



MAÇON

FICHE CONSEIL



RAPPELS

- Maintenir le chantier propre et sécurisé.
- Protéger les ferrailles en attente.
- Organiser la circulation sur le chantier et mettre en place des moyens de passage sur les tranchées.
- Utiliser des prolongateurs électriques en bon état et des branchements avec disjoncteurs différentiels.
- Porter les équipements de protection individuelle : casque, chaussures de sécurité...
- Respecter les règles d'hygiène élémentaires : ne pas boire, manger ou fumer sur les lieux de travail.

Se protéger de temps en temps, c'est ne pas se protéger du tout !



NUISANCES SONORES

Ne pas sous-estimer les expositions sonores même si elles sont de courte durée (meulage, tronçonnage...), elles sont préjudiciables pour votre oreille.

Ne pas négliger l'impact nocif du martelage pour votre audition.



Veiller à porter vos protecteurs auditifs pendant toute la durée de l'activité génératrice de bruit.

ORGANISATION DU CHANTIER

Balilage, éclairage et dégagement des voies de circulation et des zones de stockage sont essentiels pour la sécurité. Une bonne organisation du chantier a l'avantage d'éviter les ports de charges et les gestes répétés inutiles et donc de réduire les risques physiques liés à la manutention.

CO-ACTIVITÉ

L'intervention simultanée de plusieurs corps de métier génère des risques démultipliés, dus aux diverses interactions et engins en mouvement. La vigilance et le respect des règles de chantier sont indispensables.

RISQUE ROUTIER

Première cause d'accident mortel au travail, le risque routier est un risque professionnel à part entière. Il est recommandé de : limiter ses déplacements, de rouler avec un véhicule en bon état, de respecter le code de la route, d'éviter les substances psycho-actives (alcool, cannabis, médicaments...), de respecter le PTAC* du véhicule, de répartir et d'arrimer correctement les charges.

*Poids Total Autorisé en Charge



CONSEILS PRÉVENTION

Ciment

Mesures de prévention collective

Privilégier l'automatisation des opérations.

Informers les utilisateurs habituels et occasionnels des risques encourus.

Mesures de prévention individuelle

Éviter tout contact direct entre la peau et le ciment frais.

Porter des gants adaptés [en nitrile ou en néoprène doublés jersey]. Les nettoyer et les remplacer régulièrement.

Ne pas s'agenouiller sur du ciment frais.

Changer régulièrement de tenue de travail.

Se laver les mains avec un savon au pH neutre, après avoir manipulé du ciment.

Utiliser des crèmes protectrices [pendant l'activité] et réparatrices [sur peau propre après le temps de travail].

Se doucher après chaque journée de travail.

